



(11) **EP 2 022 354 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.02.2009 Bulletin 2009/07

(51) Int Cl.:
A41D 1/00 (2006.01) A47D 13/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08290724.7**

(22) Date de dépôt: **25.07.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

• **Tebaldi, Béatrice**
82240 Puylarqoue (FR)

(72) Inventeurs:
• **Loussier, Monique**
51310 Esternay (FR)
• **Tebaldi, Béatrice**
82240 Puylarqoue (FR)

(30) Priorité: **26.07.2007 FR 0756744**

(71) Demandeurs:
• **Loussier, Monique**
51310 Esternay (FR)

(74) Mandataire: **Kedinger, Jean-Paul**
Cabinet Malemont
42, avenue du Président Wilson
75116 Paris (FR)

(54) **Vêtement pour une personne souhaitant porter un nouveau-né**

(57) La présente invention se rapporte à un vêtement (1) pour une personne souhaitant porter un nouveau-né ou un bébé entre son buste et ce vêtement, caractérisé en ce qu'il comprend :

- une pièce de tissu (10) destinée à entourer le buste de la personne et présentant, à sa partie supérieure, une forme dissymétrique (11) de façon à recouvrir l'une des épaules (2 ; 3) de la personne et à laisser l'autre épaule

(3 ; 2) découverte, la pièce de tissu (10) comportant une encolure supérieure (13) destinée à laisser dépasser tout ou partie de la tête (6) du nouveau-né ou du bébé et à s'étendre de la partie supérieure de l'épaule recouverte (2 ; 3) jusque sous l'aisselle de l'autre épaule (3 ; 2), et
- une ceinture (30) destinée à être nouée sensiblement au niveau de la taille de la personne afin d'empêcher que le nouveau-né ou le bébé glisse vers le bas, hors du vêtement.

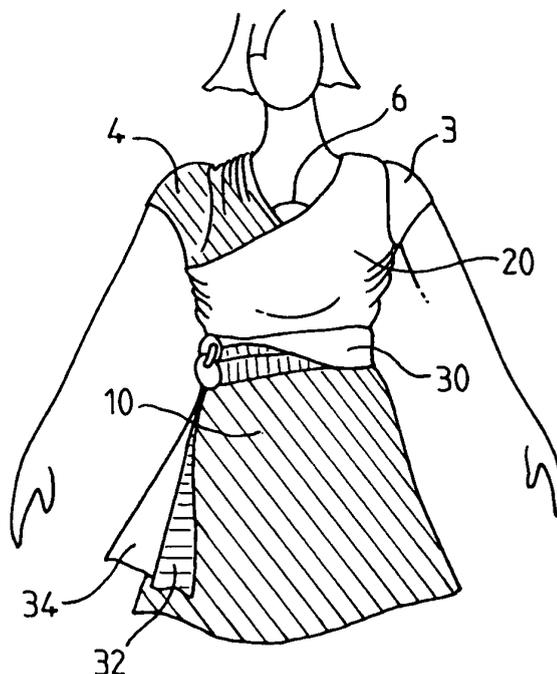


FIG.3

EP 2 022 354 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un vêtement pour une personne souhaitant porter un nouveau-né ou un bébé contre son buste.

[0002] Il existe actuellement peu de façons pour permettre aux femmes de porter un nouveau-né ou un bébé contre leur buste. La plupart des dispositifs existants sont en général indépendants des vêtements habituels et comprennent des sangles de fixation et une pièce de tissu souple et rembourrée destinée à porter le nouveau-né ou du bébé.

[0003] Cependant, ces dispositifs sont difficiles à régler, peu ergonomiques, peu esthétiques et ne permettent pas de porter correctement le nouveau-né ou le bébé.

[0004] Par ailleurs, dans le cas particulier de prématurés, il a été prouvé que la proximité immédiate de la peau de la mère, notamment celle de son buste et de sa poitrine, favorisait le développement de ceux-ci. En effet, le prématuré retrouve en quelque sorte des sensations intra utérines grâce aux effluves dégagées par les glandes mammaires de la maman juste après l'accouchement. Il est donc conseillé que cette catégorie de nouveaux-nés, mais pas seulement, puisse être portée directement contre la peau de la maman, plus précisément entre ses seins, dans une position confortable tant pour elle que pour le prématuré. Or, à l'heure actuelle, il n'existe pas de solution satisfaisante qui serait soit vendue sur le marché, soit fournie par les maternités aux nouvelles mamans.

[0005] Un but de la présente invention est donc de résoudre le problème cité précédemment à l'aide d'une solution simple à mettre en oeuvre, fiable et peu coûteuse.

[0006] Ainsi, la présente invention a pour objet un vêtement pour une personne souhaitant porter un nouveau-né ou un bébé entre son buste et ce vêtement, caractérisé en ce qu'il comprend :

- une pièce de tissu destinée à entourer le buste de la personne et présentant, à sa partie supérieure, une forme dissymétrique de façon à recouvrir l'une des épaules de la personne et à laisser l'autre épaule découverte, la pièce de tissu comportant une encolure supérieure destinée à laisser dépasser tout ou partie de la tête du nouveau-né ou du bébé et à s'étendre de la partie supérieure de l'épaule recouverte jusque sous l'aisselle de l'autre épaule, et
- une ceinture destinée à être nouée sensiblement au niveau de la taille de la personne afin d'empêcher que le nouveau-né ou le bébé glisse vers le bas, hors du vêtement

[0007] Selon des modes de réalisation préférés, le vêtement selon la présente invention peut comprendre en outre l'une au moins des caractéristiques suivantes :

- la ceinture est cousue sur la pièce de tissu le long

d'une zone latérale de couture s'étendant de la taille jusque sous l'aisselle située du même côté, et comporte une première bande de tissu adaptée pour être croisée d'une part sur le devant de la personne, jusqu'à l'épaule opposée à ladite aisselle, puis dans le dos, de ladite épaule jusqu'à au moins la zone latérale de couture et une seconde bande de tissu destinée à entourer la taille de la personne, les deux extrémités libres des bandes de tissu étant nouées au niveau de la taille de la personne, de préférence sur le côté opposé à la zone latérale de couture ;

- le vêtement comporte une autre pièce de tissu indépendante de la première pièce et présentant, à sa partie supérieure, une forme dissymétrique inversée par rapport à celle de la première pièce et une encolure destinée à laisser dépasser la tête du nouveau-né ou du bébé et à s'étendre de la partie supérieure de l'épaule non couverte par la première pièce jusque sous l'aisselle de l'épaule couverte par la première pièce de tissu, les deux pièces de tissu étant superposées l'une sur l'autre pour maintenir le nouveau-né ou le bébé ;
- la première pièce de tissu est placée sous l'autre pièce de sorte que chaque épaule est couverte par l'une des deux pièces de tissu ;
- les encolures supérieures des deux pièces de tissu sont destinées à se croiser au centre du buste de la personne ;
- l'encolure de chaque pièce de tissu est arrondie au moins du côté de la poitrine de la personne ;
- la ceinture est solidaire de l'une au moins des deux pièces de tissu, par exemple sur un côté de celle-ci ;
- la première pièce de tissu est une robe tandis que l'autre pièce s'étend sensiblement du cou à la taille de la personne ;
- le vêtement constitue un cache coeur en deux parties ; et
- le vêtement est constitué d'un tissu élastiquement déformable au moins au niveau de sa partie avant recouvrant la poitrine de la personne et présentant un taux d'allongement longitudinal et transversal d'au moins 50%, de préférence supérieure à 100%

[0008] L'invention va maintenant être décrite plus en détail en référence à des modes de réalisation particuliers donnés à titre d'illustration uniquement et représentés sur les figures annexées dans lesquelles :

- les figures 1 à 3 sont des vues de face d'un premier vêtement permettant de porter un nouveau-né ou un bébé ;
- les figures 4 et 5 sont des vues de face d'un deuxième vêtement conforme à la présente invention,
- les figures 6 et 7 sont des vues de face d'un troisième vêtement conforme à la présente invention,
- la figure 8 est une vue de dos d'une partie supérieure du vêtement des figures 1 à 7,
- les figures 9 à 11 sont des vues de face d'un qua-

- trième vêtement conforme à la présente invention, et
- la figure 12 est une vue de dos du vêtement des figures 8 à 10.

[0009] Les figures 1 à 3 sont des vues de face d'un premier mode de réalisation d'un vêtement 1 conforme à la présente invention. Ce vêtement de portage d'un nouveau-né comprend une première pièce de tissu 10 formant une tunique à manche courte (figure 1) et une seconde pièce de tissu 20 (figure 2) recouvrant la première pièce de tissu 10 à la manière d'un cache coeur (figure 3).

[0010] La première pièce de tissu 10 présente, à sa partie supérieure, une forme dissymétrique 11 conçue de façon à recouvrir l'épaule droite 2 de la personne avec une manche courte et à laisser l'épaule gauche 3 découverte, c'est-à-dire entièrement nue à partir du cou 4, sans aucune manche. La première pièce de tissu 10 comporte également une encolure supérieure 13 destinée à laisser dépasser tout ou partie de la tête 6 du nouveau-né une fois celui-ci installé. Cette encolure 13 s'étend de la partie supérieure de l'épaule droite 2 jusque sous l'aisselle de l'épaule gauche 3, et présente une forme arrondie au moins du côté du buste de la personne.

[0011] Comme cela est visible sur la figure 2, la seconde pièce de tissu 20 présente, à sa partie supérieure, une forme dissymétrique 21 inversée par rapport à celle de la première pièce de tissu 10. La seconde pièce de tissu 20 comporte également une encolure supérieure 23 destinée à laisser dépasser tout ou partie de la tête 6 du nouveau-né une fois celui-ci installé. Cette encolure 23 s'étend de la partie supérieure de l'épaule droite 3 jusque sous l'aisselle de l'épaule gauche 4, et présente une forme arrondie au moins du côté du buste de la personne.

[0012] La seconde pièce de tissu 20 est destinée à être portée au-dessus de la première pièce de tissu 10 pour maintenir le nouveau-né, de sorte que les encolures 13 et 23 se croisent sensiblement au centre du buste de la personne, comme illustré sur la figure 3. Ainsi, chaque pièce de tissu couvre une épaule et laisse l'autre découverte, et inversement.

[0013] La seconde pièce de tissu 20 comporte également une ceinture 30 cousue sur un de ses côtés et pourvue de deux bandes de tissu 32 et 34, par exemple de longueurs différentes. Une bande de tissu 32 est passée devant le ventre de la personne tandis que l'autre bande de tissu 34 est passée dans le dos de la personne, les deux bandes se rejoignant au côté opposé à la zone de couture afin d'être nouée au niveau de la taille de la personne, comme illustré sur la figure 3.

[0014] De cette façon, le nouveau-né placé contre la peau de la personne, entre le buste de celle-ci et la partie supérieure de la première pièce de tissu 10, ne peut pas glisser sous le vêtement car il est retenu au niveau de ses pieds par la ceinture 30.

[0015] Ainsi, le nouveau-né, notamment un prématuré, est placé convenablement avec sa tête 6 au moins

en partie hors du vêtement pour pouvoir respirer et être surveillé par sa mère, entre les seins de cette dernière, afin de recréer le contact étroit mère/nouveau-né nécessaire au bon développement du nouveau-né.

[0016] Les figures 4 et 5 illustrent un deuxième mode de réalisation du vêtement 1 conforme à la présente invention. Dans cette variante, la première pièce de tissu 10 est une robe longue comportant une manche longue couvrant l'épaule et le bras gauche 3 et aucune manche pour l'épaule et le bras droit, tandis que la seconde pièce de tissu 20 descend quasiment au niveau de la robe 10 et comporte une manche longue couvrant l'épaule et le bras droit 2 et aucune manche pour l'épaule et le bras gauche 3.

[0017] Comme pour le premier mode de réalisation, les deux pièces de tissu 10 et 20 se croisent au centre du buste de la personne et forment un cache coeur, tandis que la ceinture 30, cousue sur un côté de la seconde pièce de tissu 20, présente deux bandes de tissu nouées latéralement pour soutenir le nouveau-né.

[0018] Les figures 6 et 7 illustrent un troisième mode de réalisation du vêtement 1 conforme à la présente invention. Ce vêtement comporte un T-shirt long moulant 10 présentant une manche courte recouvrant l'épaule gauche 3 de la personne et une tunique courte 20 comportant une manche courte recouvrant l'épaule droite 2. Comme pour les précédents modes de réalisation, les deux pièces de tissu 10 et 20 se croisent au centre du buste de la personne et forment un cache coeur, tandis que la ceinture 30 est nouée latéralement pour soutenir le nouveau-né.

[0019] La figure 8 montre la partie haute de la première pièce de tissu 10 des figures 1 à 3. Il est ainsi clairement visible que cette première pièce de tissu 10 s'étend également de manière dissymétrique au niveau du dos de la personne et s'étend de la partie supérieure de l'épaule droite 2 recouverte jusque sous l'aisselle de l'épaule gauche 3 découverte.

[0020] Les figures 9 à 12 illustrent un quatrième mode de réalisation du vêtement 1 conforme à la présente invention. Dans cette variante, la première pièce de tissu 10 est un T-shirt long moulant qui s'étend sensiblement jusqu'aux hanches de la personne.

[0021] Comme dans les modes de réalisation précédents, cette première pièce de tissu 10 présente une partie supérieure dissymétrique 11 s'étendant de la partie supérieure d'une première épaule recouverte, ici l'épaule gauche 3, jusque sous l'aisselle de l'autre épaule découverte, ici l'épaule droite 2.

[0022] Dans ce mode de réalisation, la seconde pièce de tissu est inexistante. Ainsi, la ceinture 30 est cousue directement sur un côté de la première pièce de tissu 10, au niveau d'une zone de couture 35 s'étendant sensiblement de la taille jusque sous l'aisselle située du même côté. La ceinture 30 comporte deux grandes bandes de tissu 32 et 34 reliées à la zone de couture 35. Une première bande de tissu 32 est croisée sur le buste de la personne pour rejoindre l'épaule droite découverte 2,

comme illustré sur la figure 10. Ensuite, la bande 32 passe par-dessus l'épaule découverte, croise dans le dos pour rejoindre le côté gauche de la taille (voir figure 11), puis s'étend sur le ventre de la personne jusqu'au côté droit de la taille (figure 12). La seconde bande de tissu 34 s'étend au niveau de la taille de la personne, dans son dos, puis rejoint le côté droit de la taille pour venir se nouer à la partie libre de la première bande de tissu (figure 12) en laissant une partie pendante. Ainsi, le nouveau né est placé entre la première pièce de tissu 10 et la peau du buste de la personne, et il est maintenu grâce à la ceinture 30 qui empêche ce dernier de tomber et de glisser dans le vêtement.

[0023] Dans tous les modes de réalisation représentés, les deux pièces de tissu 10 et 20 sont réalisés dans une matière textile tissée ou non tissée qui présente un taux d'allongement longitudinal et transversal d'au moins 50%, et de préférence de 100%, au moins au niveau du buste. Il peut par exemple s'agir de tissu contenant une certaine proportion de Lycra (marque déposée) ou d'un textile équivalent

[0024] Il va de soi que la description détaillée de l'objet de l'invention, donnée uniquement à titre d'illustration, ne constitue en aucune manière une limitation, les équivalents techniques étant également compris dans le champ de la présente invention.

[0025] Ainsi, la robe peut être courte ou longue, et présenter une manche courte ou longue ou juste une bretelle d'un côté et aucune manche de l'autre.

[0026] La première pièce de tissu 10 peut être un T-shirt court ou long, avec une manche courte ou une manche longue.

[0027] La ceinture 30 peut être cousue dans le dos de la première ou de la seconde pièce de tissu, voire présenter une partie cousue sur la première pièce de tissu 10 et l'autre partie cousue sur la seconde pièce de tissu 20.

Revendications

1. Vêtement (1) pour une personne souhaitant porter un nouveau-né ou un bébé entre son buste et ce vêtement, **caractérisé en ce qu'il** comprend :

- une pièce de tissu (10) destinée à entourer le buste de la personne et présentant, à sa partie supérieure, une forme dissymétrique (11) de façon à recouvrir l'une des épaules (2 ; 3) de la personne et à laisser l'autre épaule (3 ; 2) découverte, la pièce de tissu (10) comportant une encolure supérieure (13) destinée à laisser dépasser tout ou partie de la tête (6) du nouveau-né ou du bébé et à s'étendre de la partie supérieure de l'épaule recouverte (2 ; 3) jusque sous l'aisselle de l'autre épaule (3 ; 2), et
- une ceinture (30) destinée à être nouée sensiblement au niveau de la taille de la personne

afin d'empêcher que le nouveau-né ou le bébé glisse vers le bas, hors du vêtement.

2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la ceinture (30) est cousue sur la pièce de tissu (10) le long d'une zone latérale de couture (35) s'étendant de la taille jusque sous l'aisselle située du même côté, et comporte :

- une première bande de tissu (32) adaptée pour être croisée d'une part sur le devant de la personne, jusqu'à l'épaule opposée (2 ; 3) à ladite aisselle, puis dans le dos, de ladite épaule (2 ; 3) jusqu'à au moins la zone latérale de couture (35), et
- une seconde bande de tissu (34) destinée à entourer la taille de la personne, les deux extrémités libres des bandes de tissu (32, 34) étant nouées au niveau de la taille de la personne, de préférence sur le côté opposé à la zone latérale de couture (35).

3. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte une autre pièce de tissu (20) indépendante de la première pièce (10) et présentant, à sa partie supérieure, une forme dissymétrique (21) inversée par rapport à celle de la première pièce (10) et une encolure (23) destinée à laisser dépasser tout ou partie de la tête (6) du nouveau-né ou du bébé et à s'étendre de la partie supérieure de l'épaule (2 ; 3) non couverte par la première pièce jusque sous l'aisselle de l'épaule (3 ; 2) couverte par la première pièce de tissu (10), les deux pièces de tissu (10, 20) étant superposées l'une sur l'autre pour maintenir le nouveau-né ou le bébé.

4. Vêtement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la première pièce de tissu (10) est placée sous l'autre pièce (20) de sorte que chaque épaule (2 ; 3) est couverte par l'une des deux pièces de tissu.

5. Vêtement selon la revendication 3 ou 4, **caractérisé en ce que** les encolures supérieures (13, 23) des deux pièces de tissu (10, 20) sont destinées à se croiser au centre du buste de la personne.

6. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, **caractérisé en ce que** l'encolure (13, 23) de chaque pièce de tissu (10, 20) est arrondie au moins du côté de la poitrine de la personne.

7. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, **caractérisé en ce que** la ceinture (30) est solidaire de l'une au moins des deux pièces de tissu (10 ; 20), par exemple sur un côté de celle-ci.

8. Vêtement selon l'une quelconque des revendica-

tions 3 à 7, **caractérisé en ce que** la première pièce de tissu (10) est une robe tandis que l'autre pièce (20) s'étend sensiblement du cou à la taille de la personne.

5

9. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 3 à 8, **caractérisé en ce qu'il** constitue un cache coeur en deux parties.

10. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est constitué d'un tissu élastiquement déformable au moins au niveau de sa partie avant recouvrant la poitrine de la personne et présentant taux d'allongement longitudinal et transversal d'au moins 50%, de préférence supérieure à 100%.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

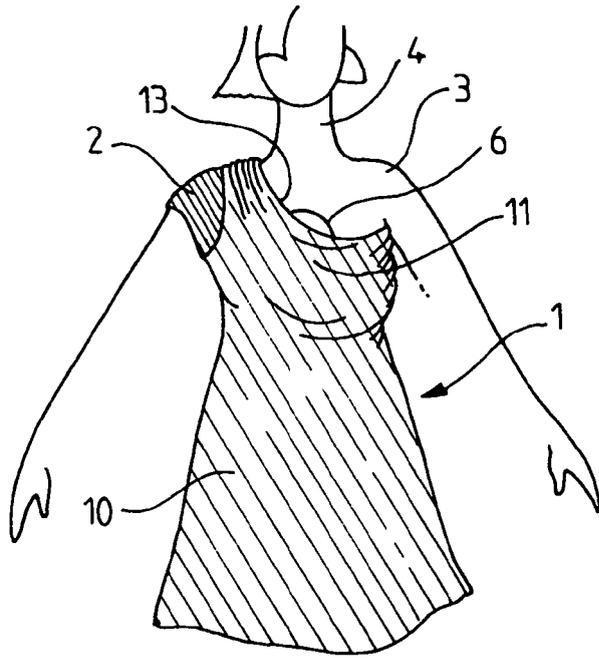


FIG.1

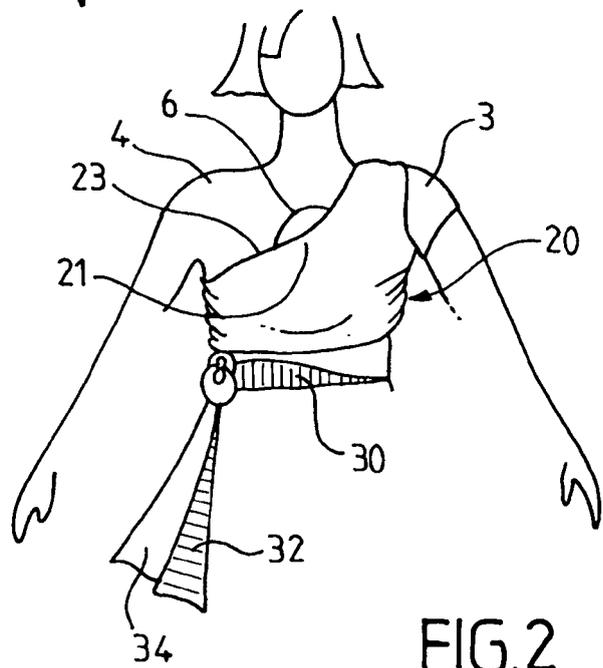


FIG.2

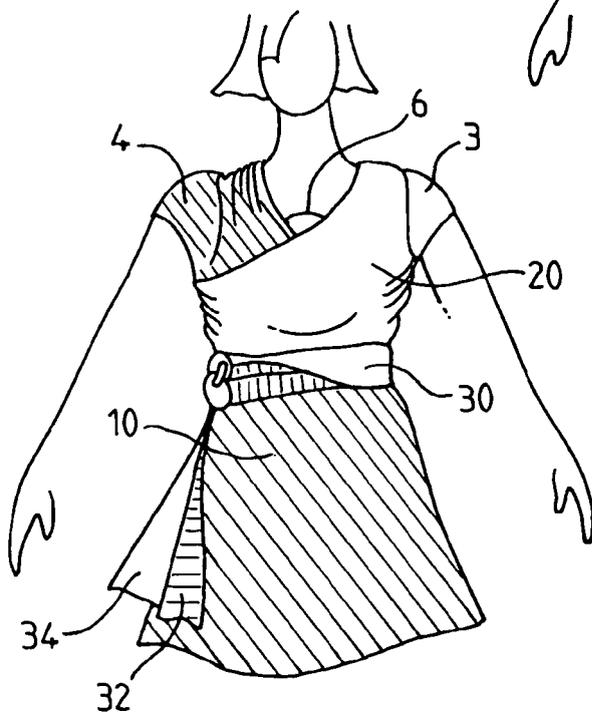


FIG.3

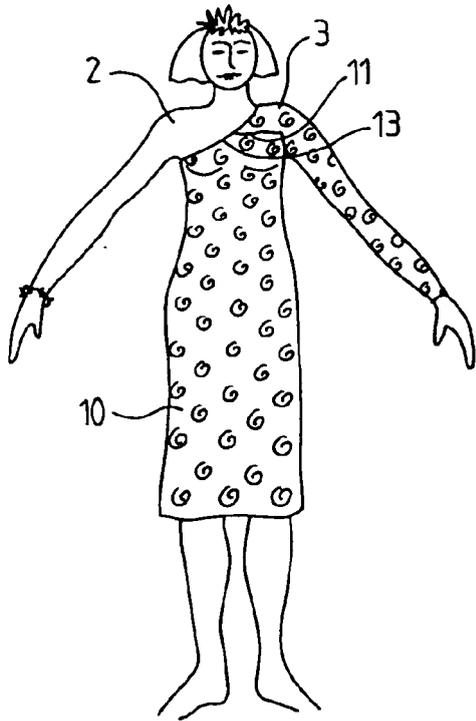


FIG. 4

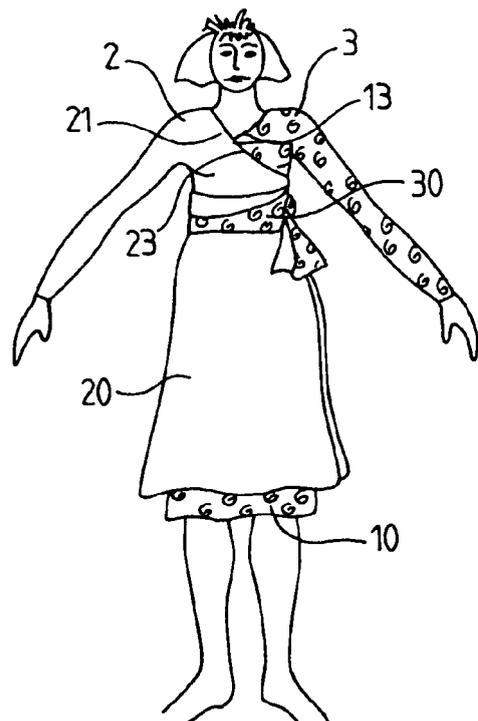


FIG. 5

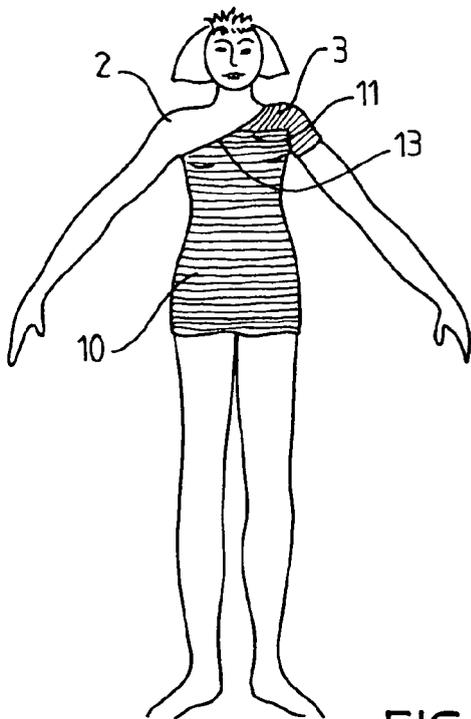


FIG. 6

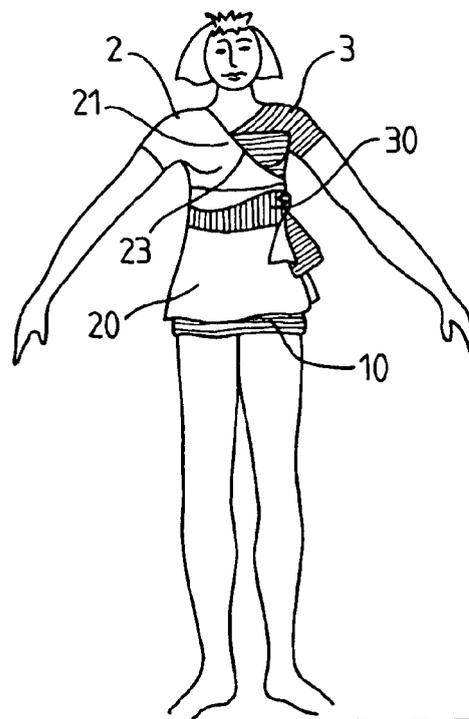


FIG. 7

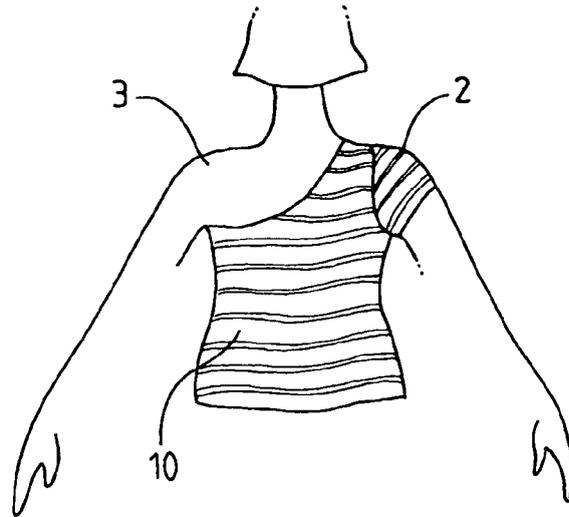


FIG. 8

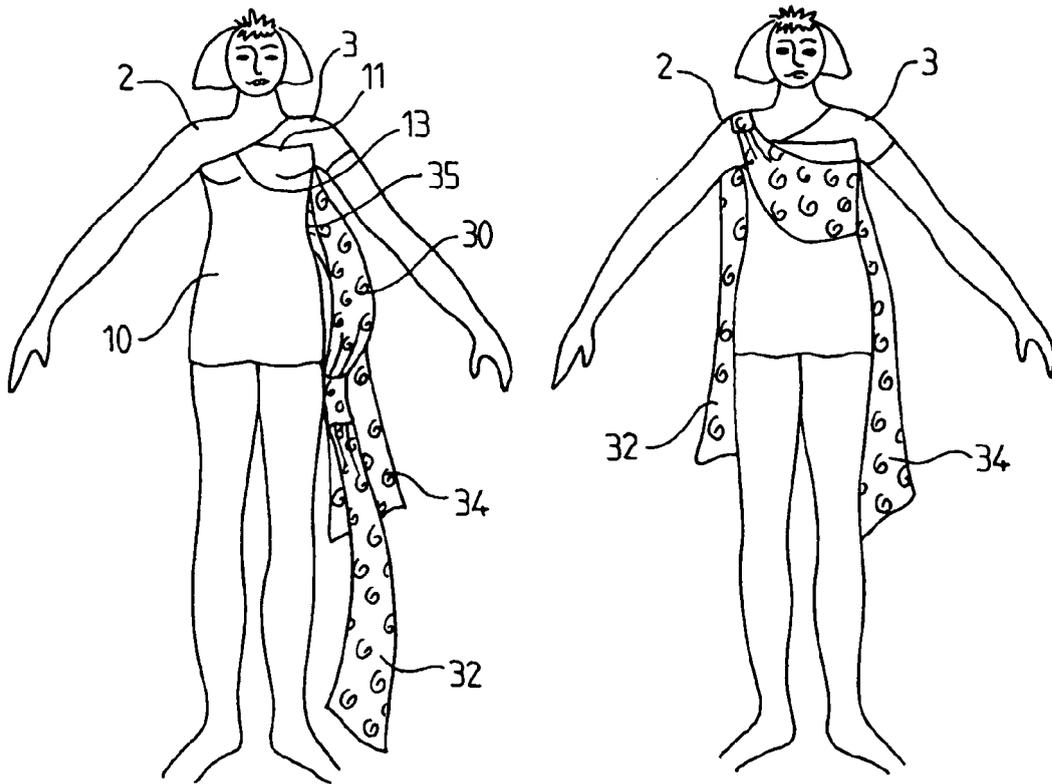


FIG. 9

FIG. 10

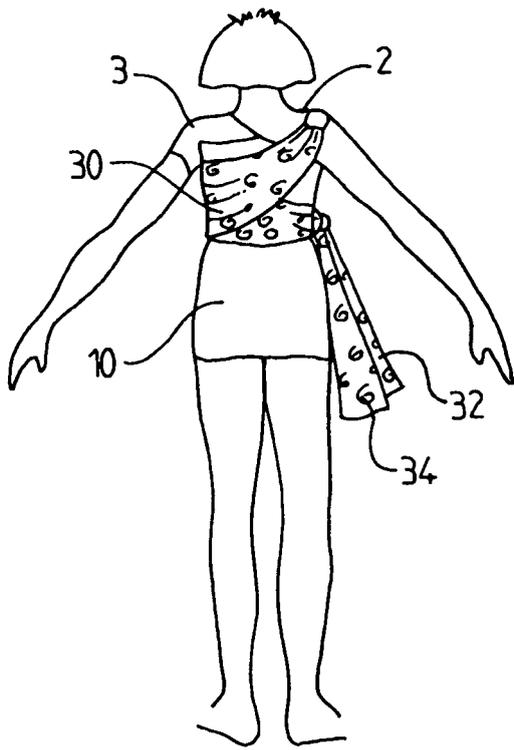


FIG.11

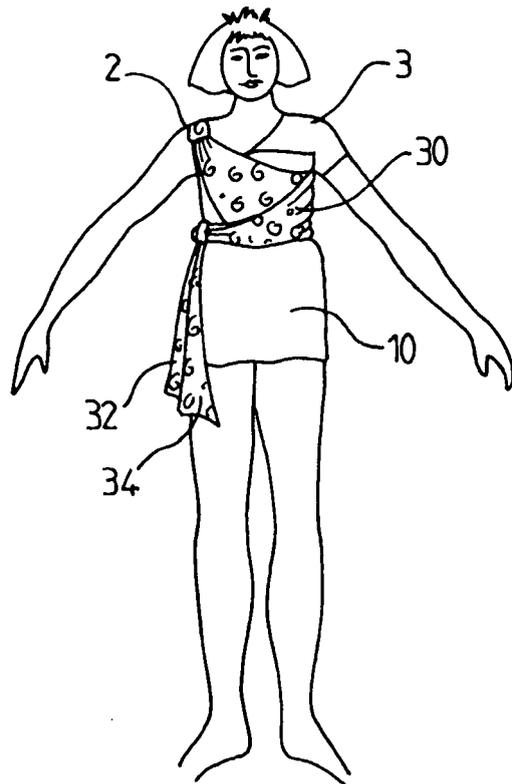


FIG.12



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 08 29 0724

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 859 614 A (BERCY ANNE JULIETTE [FR]) 18 mars 2005 (2005-03-18) * page 1, ligne 1 - ligne 33; figures 1-3 * -----	1-10	INV. A41D1/00 A47D13/02
A	NL 1 019 956 C1 (LOOMANS MARIA ELISABETH EVERAR [NL]) 15 août 2003 (2003-08-15) * figures 1-3 * -----	1-10	
A	DE 296 03 881 U1 (HOFFMANN ERIKA [DE]) 18 avril 1996 (1996-04-18) * page 6, ligne 16 - page 7, ligne 10; figures 1,2 * -----	1-10	
A	US 6 343 727 B1 (LEACH JAMIE S [US]) 5 février 2002 (2002-02-05) * colonne 2, ligne 66 - colonne 5, ligne 28; figures 1-14 * -----	1-10	
A	US 5 946 725 A (SHATZKIN ELLEN [US] ET AL) 7 septembre 1999 (1999-09-07) * colonne 4, ligne 33 - colonne 5, ligne 50; figures 1-16 * -----	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41D A47D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 17 novembre 2008	Examineur Herry-Martin, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2
EPO FORM 1503 03-02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 29 0724

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-11-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2859614	A	18-03-2005	WO 2005025347 A2	24-03-2005

NL 1019956	C1	15-08-2003	AUCUN	

DE 29603881	U1	18-04-1996	AT 177607 T	15-04-1999
			EP 0792605 A1	03-09-1997

US 6343727	B1	05-02-2002	AUCUN	

US 5946725	A	07-09-1999	AT 304803 T	15-10-2005
			AU 747170 B2	09-05-2002
			AU 5217899 A	14-02-2000
			DE 69927389 D1	27-10-2005
			EP 1105008 A1	13-06-2001
			NO 20010337 A	14-03-2001
			NZ 510072 A	27-09-2002
			WO 0004797 A1	03-02-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82